

## Déclaration du SNUDI-FO à la CAPD du 31 janvier 2024



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Gaza et la Palestine sont soumis à des bombardements incessants qui entraînent chaque jour leurs lots d'horreurs contre les populations. La situation est décrite par des observateurs internationaux comme une épuration ethnique. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs, leurs familles, leurs enfants. Le SNUDI-FO, avec sa fédération et sa Confédération, « *apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent* » et exige le cessez-le-feu permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza.

Avec sa fédération et sa confédération, le SNUDI-FO condamne le texte de loi immigration qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et leurs enfants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains et exige l'abrogation de cette loi régressive et xénophobe.

Avec sa fédération, le SNUDI-FO considère que les annonces du ministre de la Transformation publique au sujet de l'augmentation de 25 euros brut par mois constituent une insulte à tous les fonctionnaires. Avec presque 9% d'inflation prévue sur 2023-2024, les fonctionnaires perdent 7,3% de leur pouvoir d'achat. Comment l'accepter ? FO refuse le gel du point d'indice que nous impose le gouvernement et revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de l'inflation d'au moins 10 % tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (28,6%).

Le Pacte, qui a imputé l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation des enseignants pour instaurer de nouvelles missions supplémentaires, comme les NEFLE, est rejeté par les personnels. Il doit être retiré. L'intégralité du budget doit être consacré à la revalorisation de tous les personnels sans contrepartie.

Au-delà de la polémique déclenchée par les propos calomnieux de Mme OUDEA-CASTERA à l'égard des enseignants de l'Éducation nationale, les problèmes produits par les politiques de ses prédécesseurs demeurent.

Le SNUDI-FO rappelle que depuis des années, les ministres qui se sont succédés avant elle sous les différents gouvernements Macron n'ont eu de cesse, à grands coups de contre-réformes et de suppressions de postes, de s'en prendre à l'École publique. Rappelons que :

- lors du premier quinquennat Macron, M. Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;
- M. Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;
- M. Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.

Pour que les absences des enseignants soient « *sérieusement remplacées* » au sein de l'École publique, la ministre entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au

contraire entend-elle prolonger la politique de destruction de l'Ecole publique mise en œuvre par ses prédécesseurs, au plus grand bénéfice de l'école privée qu'elle semble particulièrement apprécier ? Pour FO la seule Ecole de la République, c'est l'Ecole publique. Les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique. En ce sens, FO revendique la stricte application de la loi de 1905 et l'abrogation de toutes les lois anti laïques : de la loi Debré à la loi Blanquer en passant par la loi Jospin.

Parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer, les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux selon l'aveu même de l'ex-ministre Attal ?

Jeudi 25 janvier, soutenus par la Confédération FO, la FNEC FP-FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale et la Fédération des Agents de l'Etat, plus de 5 000 manifestants, personnels de l'Education nationale, du secteur social et médicosocial, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, parents d'élèves, venus de plus de 90 départements, ont manifesté à Paris au ministère pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut et un vrai salaire pour les AESH, le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, des PIAL et des PAS. Les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels doivent cesser !

A l'heure où les personnels et les familles refusent la destruction de l'Ecole publique engagée par Macron, à l'heure où les agriculteurs se mobilisent contre ce gouvernement qui sème la misère dans le monde paysan comme chez les salariés, la grève jusqu'à satisfaction des revendications est à l'ordre du jour. C'est dans cette situations que les fédérations FO, FSU, CGT et Sud Education appellent à une journée de grève dans l'Education nationale le 1<sup>er</sup> février pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, mais également le maintien et la création de postes et de places dans les établissements spécialisés.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUDI-FO rappelle que la FNEC FP-FO a voté contre le PPCR, qui remet en cause nombre de nos garanties statutaires. Le règne de l'arbitraire avec des appréciations injustifiées suite aux rendez-vous de carrière qui peuvent pénaliser lourdement les personnels dans leur évolution de carrière, les collègues qui partiront à la retraite sans jamais avoir atteint la Hors Classe, nous rappellent à quel point nous avons eu raison de ne pas valider un texte qui fait la part belle à l'arbitraire et n'a en rien amélioré le déroulé de carrière des collègues.

Rappelons que le PPCR a mis en place « l'accompagnement » que les IEN peuvent déclencher à tout moment, « accompagnement » donnant lieu à des visites en classe effectuées par l'IEN ou le conseiller pédagogique ... Comment ne pas faire le lien entre cet « accompagnement » et les évaluations d'école ou les formations en constellations rejetées par nos collègues ?

Notre fédération a proposé 2 amendements lors du CSA MEN, afin de réduire les inégalités engendrées par PPCR. Un premier amendement pour pallier le caractère pérenne de l'appréciation échelon 9, demandant que les personnels qui le souhaitent puissent bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Un deuxième concernant la fusion des viviers 1 et 2 de la classe exceptionnelle, afin que les personnels promouvables au tableau d'avancement de l'année 2023 restent promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement des années suivantes. Il est regrettable que ces vœux n'aient pas recueillis l'unanimité des votes des organisations syndicales.

La FNEC FP-FO revendique un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté, non sur l'appréciation de la hiérarchie, qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

Nous concluons cette déclaration liminaire de la CAPD en rappelant notre revendication d'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et le retour aux prérogatives initiales des CAPD, permettant un contrôle des opérations de carrière par les organisations syndicales. La parution d'un tableau erroné de promus à la Hors classe entaché d'une multitude d'erreurs, avant que le « bon » ne paraisse très en retard, nous donne raison.